

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Jean-Marc BULET, Yves CARPENTIER, Jonathan CERAUDO, Catherine CLAYEUX, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Caroline ERNST, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FREARD, Philippe GARNIER, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Kristina STOJANOVIC, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, François BRUEY et Peggy HOUDELAT-LECOMTE.

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Céline HAMADI et Peggy HOUDELAT-LECOMTE à Thomas BIETRY,

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 3 avril 2026	Le 3 avril 2026	En exercice	50
		Présents	47
		Votants	49

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Cyprien SCHIGAND est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-03-17 Représentants de la CCST au Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort
Rapporteur : Christian RAYOT

Organismes extérieurs	Domaines de compétences	Représentants de la CCST
SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	Il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements	6 titulaires 6 suppléants

Les représentants de la CCST rendront compte des débats et décisions prises au sein du SCOT au minimum deux fois par an au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret,**
- **De nommer les représentants titulaires au sein du Comité Syndical du SCOT :**
 - **Jean-Michel TALON ;**
 - **Philippe GARNIER ;**
 - **Sandrine JANIAUD LARCHER ;**
 - **Monique DINET ;**
 - **Sebastian THEVENEAU ;**
 - **Christian RAYOT.**
- **De nommer les représentants suppléants au sein du Comité Syndical du SCOT :**
 - **Thomas BIETRY ;**
 - **Cyprien SCHIGAND;**
 - **Jean-Marc PELLETIER;**
 - **Jonathan CERAUDO ;**
 - **André KLEIBER ;**
 - **Kristina STOJANOVIC.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le MERCREDI 22 AVR. 2026</p> <p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>   
---	---